



**Syndicat National Alliance
des Personnels Administratifs Techniques
Scientifiques et Infirmiers**
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.82.07.97
Email : snapatsi@cegetel.net
site internet : <http://snapatsi75.free.fr>

BULLETIN N°54 - AVRIL/MAI 2006

EDITO

Enfin, ça y est: les beaux jours arrivent.

Grâce à eux, nous allons voir la grisaille de l'hiver s'en aller et notre bonne humeur revenir.

Quoi de neuf dans la Police et pour les personnels administratifs?

Tout d'abord le Comité Technique Paritaire Ministériel qui a réaffirmé la volonté du Ministre concernant la fusion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur (Préfecture, Police, Administration Centrale).

Celle-ci, quoi qu'en disent certains, est maintenant bien engagée auprès du Secrétariat Général. Ce n'est pas en faisant la politique de l'autruche, en signant conjointement des courriers au Ministre demandant l'ajournement du projet après l'avoir signé (CF Protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières du 17 Juin 2004) que l'on a une politique syndicale claire.

Un éditorial circule tendant à laisser croire que le projet est ajourné et dixit l'organisation syndicale, même annulé.

Cette désinformation constante montre en effet, le mépris affiché envers les personnels administratifs.

Quant aux élections professionnelles organisées séparément pour les différents personnels (Préfecture, Police, Centrale) le principe était déjà acté dans le protocole d'accord.

Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale nous a réaffirmé, une nouvelle fois lors de l'audience qu'il nous a accordé le 9 Mai la volonté du ministre de fusionner les personnels, sans précipitation et avec concertation.

Alliance SNAPATSI a toujours eu une démarche identique et n'a jamais joué les girouettes: une signature se respecte. Alliance SNAPATSI souhaite maintenant travailler concrètement sur ce dossier qui a pris du retard au niveau de la Police Nationale et pas du fait de l'administration d'ailleurs.

Alliance SNAPATSI a toujours démontré sa volonté de défendre les intérêts des fonctionnaires, c'est d'ailleurs pour cela qu'il a voté en Comité Technique Paritaire Central pour le débit de 7 heures du volant annuel RTT en compensation du lundi de la Pentecôte, Jour Férié qui sera maintenu dans la Police Nationale

Ceux qui nous le reprochent aujourd'hui n'avaient quant à eux aucune proposition concrète à apporter.

La circulaire Fonction Publique n° 2005-192 du 18 Novembre 2005 maintient comme jour férié le Lundi de Pentecôte sous réserve que 7 heures soient données sous une autre forme.

SOMMAIRE

Avancements - Arrêts de travail	2
Formation initiale - Primes et indemnités 2006	3
Scientifiques	4 § 5
Techniques	6 § 7
Déménagement Levallois - Dates CAPN	8

EDITION SNAPATSI 6, rue Bachaumont 75002 PARIS Directeur publication: MC. HARDY Rédacteur en chef: N.MAKARSKI
--

AVANCEMENTS

Depuis cette année, le nombre de postes à l'avancement de grade est calculé sur la base du ratio promus / promouvables . En clair le système pyramidal des avancements a disparu pour laisser place à ce nouveau système, mis en place dans le cadre de la LOLF, afin de tenir compte de la déflation due aux départs en retraite et au fait que l'Etat n'a pas les moyens de remplacer chaque départ.

Voici la formule du ratio : $r = 1/[D+d] - M$

D correspond à la durée totale moyenne de carrière du grade des fonctionnaires promouvables pour atteindre le dernier échelon, d équivaut à 50 % de la durée de l'avant-dernier échelon et M étant la durée moyenne prévue par chaque statut particulier pour être promuable au grade supérieur. Chaque taux est alors fixé par arrêté.

Dernière minute : l'arrêté fixant les taux de promotion pour les corps administratifs de la Police Nationale est paru au Journal Officiel du 12 mai 2006 (les chiffres annoncés dans notre précédent bulletin sont validés concernant les personnels administratifs).

LU POUR VOUS

ARRETS DE TRAVAIL : SOYEZ VIGILANTS !

La loi du 13 août 2004 portant réforme de l'Assurance maladie a renforcé le contrôle de l'arrêt de travail prescrit par les médecins (suite à une maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou non professionnelle).

Le nouvel article L.323-6-6 du Code de la Sécurité Sociale pose un nouveau cadre au droit de sortie des patients qui sont en arrêt de travail. Auparavant, le médecin avait deux possibilités : il pouvait prescrire des horaires de sortie libres ou cocher les cases du formulaire autorisant des sorties entre 10h et 12h puis entre 16h et 18h.

Désormais, tout cela est terminé ! Le médecin n'a plus le droit de prescrire des horaires libres, et cela depuis le 1er juillet 2005. Aujourd'hui, les horaires séquencés sont remplacés par une sortie de trois heures consécutives par jour. Aux horaires libres se substitue la possibilité d'un aménagement d'horaires, justifié médicalement sur la feuille de soins, qui ne peut être qu'exceptionnel et circonstancié.

La transition entre l'ancien dispositif et le nouveau se fait difficilement car la CNAM n'a pas encore diffusé les formulaires CERFA adaptés. Aussi, malgré une information sur la loi nouvelle diffusée par la CNAM en direction des médecins et des patients, les médecins continuent d'autoriser les sorties suivant le modèle préexistant à la loi de 2004. Pourtant la CNAM leur a très clairement demandé de barrer les anciens modèles et d'appliquer la réforme ! La négligence ou l'ignorance du corps médical peut avoir de graves répercussions sur les droits des assurés.

Il faut rappeler que la personne en arrêt de travail perçoit des indemnités journalières de la part de la Sécurité Sociale complétées par l'employeur ou par un système de prévoyance. Le Code de la Sécurité Sociale organise les modalités de contrôle des CPAM, et l'accord sur la mensualisation, généralisé par la loi du 19 janvier 1978 rend possible la contre-visite de l'employeur. Dans les deux cas, si le patient ne respecte pas ses horaires de sortie, il peut voir le versement de ses indemnités suspendu.

Aussi, patient ou futur patient soyez très vigilant ! Exigez de votre médecin l'application stricte de la loi. Un adhérent CFE-CGC s'est récemment fait contrôler à son domicile, à l'instigation de son employeur, alors qu'il bénéficiait du régime des sorties libres. Le résultat s'est très vite fait sentir puisque l'employeur a de suite cessé de lui verser le complément de son salaire, en arguant du fait que le médecin ne pouvait plus autoriser des horaires de sortie libres ! Aussi, en attendant les nouveaux formulaires délivrés par la CNAM, n'hésitez pas à devenir le conseiller de votre médecin, cela vous évitera de désagréables surprises.

Source : encadrement magazine—avril 2006.



Monsieur BOISSIERE, nouveau directeur, vient de prendre ses fonctions à l'ENP Draveil. Ce fut l'occasion pour le SNAPATSI de le rencontrer dès le 10 mai afin de lui souhaiter la bienvenue et de lui exposer nos remarques pour améliorer l'organisation pratique de la formation initiale des personnels administratifs.

Le meilleur accueil a été réservé à nos représentants et d'ores et déjà nous remercions Monsieur le Directeur d'avoir pris en compte nos revendications :

- une navette sera mise en place les premier et dernier jours du stage afin de faciliter les déplacements de nos collègues provinciaux,
- le forum syndical de fin de stage permettra à chaque organisation syndicale désormais de bénéficier de conditions d'organisation identique afin de recevoir nos collègues pour des entretiens individualisés. Ces ateliers seront tous regroupés dans l'atrium,
- un livret « vie pratique » est en cours d'élaboration tant pour la localisation, l'environnement (commerces, cinémas ...) que pour l'accès à l'école, ainsi qu'un règlement intérieur puisque des élèves gardiens de la paix y effectuent également leur scolarité.

Monsieur le Directeur nous a paru fort intéressé par la qualité de la formation des administratifs au sein de l'ENP.

Enfin, la situation de nos collègues affectés au sein de l'école a également été abordée : coût de la restauration, répartition des tâches, respect des fiches de postes ...

La franchise des propos tenus par les représentants du SNAPATSI a pu surprendre mais nos propositions ont été écoutées avec intérêt.

Maryse DAVID

REUNION DAPN : PRIMES ET INDEMNITES 2006

*Réunion du
12 mai 2006*

Une réunion d'information sur les primes et indemnités a été organisée le vendredi 12 mai concernant la répartition de l'enveloppe au titre de l'année 2006. L'abondement s'élève à 3,5 millions d'euros.

La délégation était composée de Marie-Christine HARDY Secrétaire général, Nathalie MAKARSKI Secrétaire Général Adjoint, Corinne RIVIERE Déléguée Régionale Paris, Pascale RIVIERE Délégué Régional Services Centraux.

Après un tour d'horizon, l'administration annonce que sur cette enveloppe, une somme de 400.000 euros pourrait être destinée aux personnels scientifiques, le reste étant reversé aux personnels administratifs et techniques.

Les membres de la délégation donnent leurs positions sur la répartition de cette enveloppe. :

Le SNAPATSI souhaite que tous les fonctionnaires soient servis.

Le SNAPATSI souhaite que des efforts soient effectués en faveur des collègues affectés sur les départements de la petite couronne parisienne (92,93 et 94) et grande couronne (77, 78, 91 et 95).

Concernant les personnels scientifiques, le SNAPATSI propose que le complément spécifique soit réévalué en faveur des ASPTS affectés en Identité Judiciaire, afin qu'un équilibre soit effectué entre l'IJ et les labos.

Le SNAPATSI a également proposé que les scientifiques affectés à de nouvelles filières PTS, donc exclus actuellement du complément spécifique et de la prime d'expertise, perçoivent une prime de « technicité » qui pourrait être équivalente au complément spécifique.

Dans un cadre plus général, Alliance SNAPATSI, considérant qu'à l'heure actuelle, les primes ne reflètent pas les responsabilités des scientifiques dans la Police Nationale, demande que le système actuel des primes soit réétudié et propose donc une concertation afin de réfléchir à un nouveau dispositif.

Concernant le calendrier, l'administration précise que les instructions devraient être diffusées fin juin maximum, et les rattrapages (depuis le 1^{er} janvier 2006) sur les payes d'août ou septembre 2006.

PERSONNELS SCIENTIFIQUES

ASPTS EN LABO : ON VOUS AURAIT MENTI ???

Il y a quelques années encore, les ATL, aujourd'hui ASPTS, évoluant dans les services d'IJ, avaient souvent pour mission des tâches administratives, conséquence fâcheuse de la méconnaissance totale du corps et d'une absence de règlement d'emploi.

Aujourd'hui bien heureusement, les mentalités ont évolué. Favorablement grâce aux efforts de chacun (SDPTS, organisations syndicales, directions d'emploi ...) : les ASPTS, comme tous les scientifiques sont les véritables acteurs de l'enquête scientifique.

Ca n'est cependant pas le cas dans les Laboratoires de Police Scientifiques, où le trop petit nombre d'ASPTS recrutés (contrairement aux ingénieurs !!) est souvent cantonné à des tâches purement administratives (accueil des scellés, etc ...). Certains collègues vivent très mal leur situation professionnelle.

LE SNAPATSI déplore cette politique mise en place par certains directeurs de laboratoire, peu scrupuleux, peu soucieux des statuts, et des règlements d'emploi, préférant recruter des ASPTS à des administratifs sous couvert que leur recrutement soit plus simple à obtenir !

Rappelons à ces directeurs que l'INPS est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, et que de ce fait, le respect des statuts est une prérogative. Le personnel de l'INPS est un personnel du Ministère de l'Intérieur, soumis aux mêmes statuts que les autres scientifiques !

Alors que certaines sections des LPS regorgent d'ingénieurs (1 technicien pour 5 ingénieurs !), les ASPTS se retrouvent en ultra minorité, tout cela avec la bénédiction du SNPPS, pourtant habituellement bien soucieux des personnels des laboratoires !

Nous ne manquerons pas en tout cas d'exposer cet état de fait à Monsieur TRENQUE, directeur de l'INPS lors d'une prochaine audience.

Marc ZIOLKOWSKI

LE SNAPATSI TIENT SES PROMESSES

Fidèle à ses engagements que le SNAPATSI a pris auprès des scientifiques de défendre les intérêts de cette filière (par des scientifiques), le SNAPATSI a été reçu en audience au BPATS par Madame MERIGNANT, puis par Monsieur GAUDIN, DGPN.

La délégation était conduite par la secrétaire générale de l'organisation, la secrétaire générale adjointe, ainsi que le secrétaire national chargé des scientifiques.

Audience AU BPATS

• Fiches de postes ingénieurs et techniciens.

Le BPATS nous a présenté les fiches de postes des ingénieurs qu'il a rédigé en concertation avec les directions d'emploi.

13 fiches nous ont été présentées pour avis. D'une part, nous nous sommes attachés à vérifier leurs conformités, d'autre part, nous avons veillé à ce que l'administration prenne en compte le futur grade d'ingénieur en IJ. Ce grade n'existe pas encore, mais le fait de constater que les fiches aient été rédigées dans ce sens montre la volonté de l'administration de créer ce grade en identité judiciaire. Nous l'espérons bien vite, et nous continuerons à défendre de dossier.

Les fiches de postes des techniciens sont en cours d'élaboration, et nous avons exprimé notre volonté de participer activement à leur élaboration. Nous vous tiendrons informés des évolutions de ce dossier.

• Organisation des concours et affectation des lauréats.

Nous avons une fois de plus abordé cet épineux sujet, car vous avez été nombreux à nous exprimer votre mécontentement, vos ressentis, qui se traduisent par un sentiment d'injustice, fort compréhensible. Il est toujours douloureux de devoir renoncer au bénéfice d'un grade, surtout quand d'autres, ou plutôt une autre, y accède par un biais détourné de façon malhonnête. Le SNAPATSI condamne cette attitude de l'UNSA qui a octroyé des jours de décharges syndicales à une lauréate, afin qu'elle puisse bénéficier du grade sans toutefois subir les désagréments d'un éloignement dû à une affectation loin du milieu familial.

Nous avons fait des propositions au BPATS, semble-t-il concordantes avec celles de l'administration, pour les prochains concours :

- le délai entre les premières séries d'épreuves et les oraux doit être raccourci au maximum,
- Le SNAPATSI demande la proclamation des affectations ouvertes aux concours dès l'inscription aux concours, avec plus de possibilités d'affectations que de postes ouverts, laissant ainsi une certaine souplesse,
- Intransigeance face aux demandes de dérogations, afin que tout le monde soit logé à la même enseigne.

Audience AUPRES DE M. GAUDIN—DGPN

L'audience auprès de Monsieur GAUDIN était d'une importance capitale, puisqu'elle a permis d'évoquer 2 sujets très importants pour les scientifiques.

- Indemnités des scientifiques non ijistes et non affectés en section de LPS :

Un certain nombre de scientifiques, techniciens ou ingénieurs ne bénéficient d'aucune prime (pas de prime d'expertise, ni de complément spécifique), du fait de leur affectation (SRITT, SITT, FNAEG, INPS, DELF ...etc ...). Nous avons donc évoqué le cas de ces collègues dont la technicité n'est pas reconnue, au même titre que les « ijistes » ou les « laborantins ».

Monsieur GAUDIN s'est montré attentif à notre opinion, qu'il partage.

Le SNAPATSI a également défendu ce dossier lors de la réunion du 12 mai 2006 concernant le régime indemnitaire.

- Postes de techniciens proposés au mouvement de mutation des officiers :

Nous vous avons relaté que le SNAPATSI avait saisi le DAPN concernant ce sujet. La réponse de celui-ci fut des plus surprenantes et décevantes. C'est pourquoi, très attaché à défendre la place des techniciens en IJ, Alliance SNAPATSI a donc saisi les hautes instances de la Police Nationale de ce problème.

Là encore, Monsieur GAUDIN a rappelé que dans le cadre de la réforme des corps et carrières, la déflation du corps des officiers devait se faire au profit notamment des scientifiques pour les postes en IJ.

Conforté dans ses positions, le SNAPATSI rappellera les règles au DAPN dans les jours à venir.

AUDIENCE A LA DIRECTION CENTRALE CRS

Le 2 mai 2006, une délégation composée de Marie-Christine HARDY, Secrétaire Générale, Nathalie MAKARSKI, Secrétaire Générale Adjointe et Hugues THIBAULT, Secrétaire National des Personnels Techniques, a été reçue par Monsieur Christian LAMBERT, Directeur Central des CRS et ses collaborateurs.

Les points suivants ont été abordés :

- Les personnels techniques affectés en CFP

Hugues THIBAULT évoque le problème des AST et des OC affectés dans les centres de formation de Police qui ne peuvent plus partir en déplacement avec les CRS.

Tout en soulignant la qualité et la rapidité de notre intervention, le directeur central précise que les AST/CFP volontaires seraient très prochainement affectés en compagnie et qu'une note serait adressée aux Directeurs Zonaux.

- Réactualisation des critères d'attribution de types pour l'électrodomestique en cuisine

Hugues THIBAULT évoque cette classification des cuisines en fonction de l'assiette de couverts servis annuellement qui définit la nécessité en matériels électrodomestiques. En effet, il paraît clair aujourd'hui que les critères de définition ne sont plus toujours en phase avec la réalité du terrain et que par voie de conséquence, il arrive que dans certaines unités le matériel choisi ne soit pas adapté à la nécessité de la structure. Le SNAPATSI demande donc une réévaluation des types (I,II,III) de l'électrodomestique. Le passage de 4 à 6 sections a également augmenté les capacités.

Le Directeur propose de faire le point sur l'évolution des unités en effectif dans l'optique de modifier, si cela s'avérait nécessaire, le type d'attribution. Il précise qu'il s'agit d'une réglementation spécifique avec des normes précises.

- Difficultés de fonctionnement de certains services

Hugues THIBAULT souligne de nouveau et avec un caractère plus urgent le manque de personnels dans certaines unités et le problème de la non prise en compte des personnels détachés dans d'autres services que le foyer ou le mess.

Le Directeur précise qu'un point sera effectué concernant les affectations réelles des personnels sur chaque zone. Attaché à la réforme des corps et carrières, le Directeur affirme que sa volonté est de remettre les personnels actifs (au nombre de 165) affectés dans les foyers bars sur le terrain. En toute logique des remplacements seront demandés auprès de la DAPN.

Alliance SNAPATSI adhère totalement à ce dispositif et demandera également des recrutements plus importants.

- Des perspectives pour l'avenir

Dans cette continuité, Hugues THIBAULT évoque le problème des postes pourvus mais non officialisés des personnels techniques dans différents services annexes de certaines unités (matériel, entretien, garage ...), grevant ainsi l'effectif destiné aux cuisines.

Le Directeur souligne et insiste sur l'importance et le rôle que remplissent en CRS les personnels techniques, il affirme sa volonté pour que dans un proche avenir les services annexes puissent être destinés et de façon officielle à cette catégorie de personnel.

Alliance SNAPATSI déclare que les personnels techniques sont souvent démotivés. La fusion des échelles 2 et 3 n'a pas arrangé leur état d'esprit. Alliance SNAPATSI souhaiterait que la DCCRS envoie un signe fort envers cette catégorie de personnel qui doit également prétendre à un avenir professionnel plus prometteur.

- **La masse d'habillement des personnels techniques**

Hugues THIBAULT dénonce le manque de tenues professionnelles dans certaines compagnies, d'autant plus que le métier impose une hygiène vestimentaire irréprochable et que la question avait déjà été évoquée précédemment.

Le Directeur réaffirme que la masse d'habillement est bien incluse dans les budgets annuels locaux de chaque compagnie et réitère sa volonté de ne pas avoir à rencontrer ce type de problème. Le Directeur nous assure de son soutien et nous informe qu'une instruction sera très prochainement rédigée en ce sens.

- **Un CTP pour les CRS**

Nathalie MAKARSKI évoque la particularité et la spécificité de la corporation CRS et précise notre attachement et notre soutien au projet de la création d'un CTP spécifique CRS.

Le Directeur nous informe que cela est possible mais que pour l'heure rien n'était défini.

POURQUOI UN CTP spécifique CRS ?

Les problèmes et préoccupations des CRS ne sont pas toujours comprises même des autres fonctionnaires de la Police Nationale du fait de leur singularité (déplacements, couchages, repas, IJAT, etc ...).

L'effectif CRS ne représente qu'une faible partie de l'effectif global police tous corps confondus; et donc noyés dans la masse.

Alliance SNAPATSI estime qu'un CTP spécial CRS serait parfaitement adapté pour répondre aux besoins spécifiques de notre corps ainsi qu'aux attentes des personnels que nous représentons.

Alliance SNAPATSI a évoqué ce point avec Monsieur le Directeur Central des CRS et soutiendra ce projet.

Hugues THIBAULT



ALLIANCE SNAPATSI BOUGE POUR VOUS !

JANVIER 2006

LES AST ET OC DES CFP DE LA DZ SUD SONT SUBITEMENT PRIVES DE DP !

FEVRIER 2006

ALLIANCE SNAPATSI INTERVIENT AUPRES DE LA DAPN le 6 FEVRIER POUR DEBLOQUER LE DOSSIER et ECRIVAIT AU DAPN.

AVRIL 2006

LES PERSONNELS VOLONTAIRES SONT RECLASSES CRS ET PEUVENT PARTIR EN DP !

Le problème est identique dans d'autres SGAPs, ALLIANCE SNAPATSI les a signalés lors d'une audience à la Direction Centrale CRS le 4 mai 2006.

Pour plus d'informations, consulter notre site internet (également accessible par intranet) : <http://snapatsi75.free.fr>

DEMENAGEMENT A LEVALLOIS DST-DCRG-DNAT

*Réunion du
5 mai 2006*

Les observations formulées auprès de l'Administration semblent avoir été prises en compte en partie :

- Protection pare-balles des vitrages jusqu'au 2^{ème} étage
- Renforcement de la protection périmétrique par la construction d'un mur pour réduire l'effet de souffle en cas d'attaque terroriste à l'explosif
- Modification de la circulation sur la voie publique des véhicules et des piétons et le cas échéant neutralisation
- Accueil de 40 enfants dans une crèche à proximité du site dès le 1^{er} janvier 2007
- Réservation envisagée de 84 logements

Trop d'incertitudes subsistent :

→ Aspect sécurité :

- Eventuel retrait des 4 antennes BOUYGUES installées sur le toit de l'immeuble
- Rampe d'accès aux réserves du centre commercial trop partiellement neutralisée

→ Accompagnement social :

- La superficie de l'espace restauration insuffisante
- Absence de locaux syndicaux ALLIANCE SNAPATSI revendique l'application du décret 82-447 du 28 mai 1982 pour l'octroi d'un local syndical.

→ Déménagement et non délocalisation !

Le déménagement s'étalera entre décembre 2006 et fin mars 2007.

Les directeurs des ressources humaines des trois directions concernées ont été invités par l'Administration à étudier les demandes changement de service pour les fonctionnaires qui rencontreront des difficultés pour se rendre au nouveau site de Levallois.

D'ores et déjà, il apparaît que les difficultés seront majoritairement rencontrées par le personnel administratif en l'absence de recrutement et de volontaires.

ALLIANCE SNAPATSI revendique la diffusion d'un appel à candidature pour assurer le remplacement des collègues en difficulté.

De même, les recrutements 2007 devront être accélérés et prendre en compte les postes vacants en priorité.

ALLIANCE SNAPATSI invite les collègues administratifs à se manifester auprès de notre organisation syndicale pour exposer leurs difficultés.

DATES CAP NATIONALES

▶ ASPTS - avancements, titul, choix, mutations, réduc. anc.	19 mai
▶ Agents des Services Techniques - avancements	1 juin
▶ Techniciens - mutations	9 juin
▶ Secrétaires Administratifs - avancements	15 juin
▶ Agents et Adjoints Administratifs - réductions anc. Dom-Tom	16 juin
▶ Adjoints Administratifs - avancements	22 juin
▶ Ingénieurs - mutations, titularisations, avancements	26 juin